

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 562**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance extraordinaire le 15 décembre 2020, le conseil municipal a adopté le règlement suivant:

**RÈGLEMENT NO 562 SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021.**

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entre en vigueur le 22 décembre 2020.

FAIT À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 22 DÉCEMBRE 2020.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière
